



CONTRIBUTION
DE LA COALITION VIVRE ENSEMBLE
(CVE)
POUR UN DIALOGUE NATIONAL

Nouakchott le 6 mars 2021

Notre pays, la Mauritanie est un Etat conventionnel créé par le colonialisme français, sur l'émiettement des pouvoirs traditionnels précoloniaux. Sa population, musulmane dans sa totalité, est composée des communautés arabe, harratine, pulaar, soninké et wolof qui se sont forgées, au cours de l'histoire, dans des espaces régis par des pouvoirs politiques spécifiques qui ont géré « l'espace mauritanien », tissant des rapports marchands, matrimoniaux, religieux et militaires, jusqu'à la domination coloniale. La mainmise de la France finit par enserrer les communautés en présence dans l'espace politique actuel, appelé Mauritanie. C'est par la volonté coloniale, que ces entités vont être réunies sans être réellement unies, par un pouvoir central unitaire qui impose sa volonté à tous.

Une rétrospective objective de notre parcours permet facilement d'identifier les problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés dont le principal est celui de l'Unité Nationale et de la cohésion sociale. Par conséquent, la construction d'un Etat moderne se pose comme un défi permanent. Elle suppose la démocratisation (au sens large) de la société mauritanienne, dans le respect des droits de l'Homme et du développement économique et social dans l'équité.

Force est de constater qu'un tel modèle reste un idéal à atteindre. La Coalition Vivre Ensemble (CVE) a toujours fait du dialogue le moyen le plus sûr, le plus approprié et le plus durable pour relever ces défis. Soucieuse de la réussite du dialogue national envisagé, la CVE considère qu'il faut, avant tout, tirer les leçons de l'expérience des consultations passées, particulièrement celles qui ont jalonné ce qui est convenue d'appeler « la décennie perdue ».

C'est pourquoi, la CVE attache une grande importance au format du dialogue ou plus exactement au format des types de dialogues à organiser : (i) sur l'unité nationale et la cohésion sociale ; (ii) sur la démocratie et Libertés publiques ; et, (iii) sur le développement socio-économique.

Nous pensons fermement que ces trois types de dialogues n'appellent pas toujours les mêmes participants et appellent des cadres distincts. Nous entendons ici nous appesantir sur les deux premiers.

I. DIALOGUE SUR L'UNITE NATIONALE ET LA COHESION SOCIALE

Il est la priorité pour la CVE, car il concerne la cohabitation inter communautaire et les rapports entre les communautés et l'Etat avec comme finalité le Vivre Ensemble pleinement accepté par toutes les communautés. Il concerne tous les acteurs politiques, la société civile et les représentants des communautés.

La Coalition Vivre Ensemble (CVE) a toujours déclaré haut et fort que la Mauritanie vit une situation d'injustice généralisée où en particulier certaines communautés en sont victimes, en tant que telles (Harratines, peulh, soninké et wolof) et largement exclues. Certes, les membres de ces communautés ne sont pas tous exclus, ni les seuls, mais ils sont les plus profondément exclus dans tous les domaines de la vie nationale.

Le combat de la CVE est que cette exclusion générale s'arrête et que tous les membres de nos différentes communautés puissent vivre – simplement - comme des citoyens mauritaniens à part entière avec leurs droits et devoirs.

Aussi, cette situation d'exclusion ne peut plus perdurer. Il est temps qu'elle cesse. Ce n'est pas la communauté arabe qui est responsable de cette exclusion, mais certains pouvoirs successifs, aidés en cela par une partie de la classe politique et certains cadres qui ont propagé les idéologies néfastes à l'Unité Nationale.

La CVE est dès lors engagée pour mettre en œuvre un nouveau pacte national pour que les conditions soient réunies afin d'arriver à un « vivre ensemble » durable. Le présent dialogue en discussion est une étape dans cette lutte.

La CVE consciente de ses responsabilités propose dans le présent document sa vision pour résoudre ces problèmes d'Unité Nationale, de cohésion sociale, de cohabitation inter communautaire et de démocratie pour arriver au bon Vivre Ensemble. Le nouveau pacte ou charte de l'unité nationale, devra définir une distribution plus équitable du pouvoir et des richesses et résoudre définitivement les problèmes éducatifs et culturels. Pour ce faire, de nouvelles politiques de rattrapage, plus inclusives et de nature à restaurer la confiance, sont donc nécessaires.

1/ une nouvelle politique de partage du pouvoir

- Assurer la représentativité effective de toutes nos communautés dans le gouvernement, la haute administration, les institutions représentatives, la justice, l'administration territoriale ;
- Dresser une nomenclature des postes à mandats et faire en sorte que toutes les communautés soient effectivement et symboliquement représentées dans l'armature institutionnelle de l'Etat ;
- Sans en faire une représentation dédiée à telle ou telle communauté, dans le souci de l'inclusivité, les postes de Président de la République, Premier Ministre et Président de l'Assemblée Nationale devront être occupés par des personnalités de différentes communautés ;
- Assurer l'égal accès aux recrutements publics civils et militaires sans entraves linguistiques, ni communautaires ;
- Mettre en œuvre un programme spécifique décennal visant, à terme, un rééquilibrage communautaire de nos forces armées et de sécurité aux différentes fonctions et grades pour assurer un brassage inter-ethnique et mettre nos forces armées et de sécurité à l'abri d'une politisation excessive.

2/ une nouvelle forme de gouvernance et d'aménagement du territoire

- Reformuler le territoire dans un sens alliant la déconcentration à la décentralisation avec un nouveau découpage territorial des wilaya, moughata, arrondissement et communes ;
- Créer un nouveau cadre de concertation et d'aménagement des régions naturelles du pays (Zones Nord, Centre, Est, Vallée, Nouakchott) soutenues par cinq (5) Agences de Développement à créer ;
- Diminuer le poids du pouvoir exécutif et particulièrement les pouvoirs du Président de la République pour arriver à un équilibre entre le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif ;
- Réorganiser et renforcer le pouvoir judiciaire pour le rendre plus fort, plus autonome et plus juste ;

- Instaurer un Parlement plus représentatif des communautés et des régions grâce à un découpage territorial plus cohérent et dans le respect des réalités socioculturelles, économiques et démographiques ;
- Protéger le nouvel équilibre de la représentativité de toutes nos communautés au sein du gouvernement, de la haute administration et des structures déconcentrées ;
- Interdire le monopole d'une communauté ethnique, régional ou tribal dans la gestion totale d'un ministère, d'une région, d'une moughata et d'une société ou agence publique de l'Etat.

3/ une nouvelle politique de partage des richesses

- Instituer la politique des grands travaux pour résorber le chômage, particulièrement celui des jeunes ;
- Accorder aux communautés victimes de l'exclusion des agréments dans les domaines de la banque, du crédit, des assurances, de la pêche, des mines et des médias, en particulier ;
- Assurer un financement agricole à travers une institution dédiée, au profit des petits paysans longtemps exclus par l'Etat ;
- Affecter des financements conséquents en infrastructures au profit des zones et des communautés longtemps exclues.

4/ un nouveau pouvoir judiciaire

- Modifier la composition et le fonctionnement de la magistrature allant du conseil supérieur de la magistrature au cadî du village ;
- Instaurer une justice en pallier (justice traditionnelle village/djamaa, cadî, tribunal) pour la rendre plus efficace et plus proche des citoyens ;
- Exiger des magistrats l'obligation de parler au moins 2 langues nationales, dont l'une majoritaire dans son lieu d'exercice ;
- Instaurer un système de traduction pour tous les justiciables auprès des tribunaux modernes.

5/ une nouvelle approche de l'état civil

- Réformer en profondeur la loi actuelle pour redonner aux élus locaux leurs compétences naturelles universelles en matière d'état civil ;
- Réactiver les centres d'état civil des chefs-lieux de départements et de communes ;
- Instituer une nouvelle procédure simplifiée d'acquisition des pièces d'identité et/ou d'autorisation temporaire, pour faciliter les démarches administratives et la scolarisation normale de nos enfants ;
- Rendre automatique l'acquisition de la double nationalité pour faire bénéficier à notre pays les ressources humaines et financières de notre diaspora.

6/ une nouvelle loi foncière protectrice

- Sécuriser les propriétés traditionnelles et légaliser en particulier celles des cultures agricoles de décrue (walo) ;
- Réserver la propriété foncière de nos terres agricoles aux seuls nationaux, les étrangers pouvant bénéficier de baux à moyen ou long terme ;

- Engager des travaux en matière d'infrastructures, d'aménagement et structures de base pour les communautés dans nos zones rurales.
- Adopter une politique de l'habitat mettant un terme à l'anarchie ambiante en matière d'occupation de l'espace urbain et rural.

7/ une nouvelle politique contre l'esclavage et ses pratiques associées

- Conduire une enquête indépendante et crédible de portée nationale sur le phénomène de l'esclavage et toutes ses pratiques associées ;
- Reformuler les textes actuels pour les rendre plus applicables aux cas quotidiens et élargir le champ des plaignants, en donnant aux organisations de la société civile le droit d'ester en justice ;
- Réformer les tribunaux spéciaux actuels pour les rendre plus accessibles et plus performants ;
- Renforcer les mesures d'accompagnement socio-économiques pour sortir entièrement ces groupes issus de nos différentes communautés de leur état de servitude.

8/ une nouvelle politique culturelle et linguistique

- Officialiser toutes nos langues nationales et réaffirmer leur égalité devant l'éducation, l'emploi et la justice, en particulier ;
- Assurer la promotion de nos langues nationales dans tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans tous les actes exhibant nos cultures nationales ;
- Rétablir l'Institut des langues nationales, en élargissant ses compétences à la recherche ; à l'interprétariat et aux métiers de la communication ;
- Officialiser l'usage des langues d'ouverture (français et Anglais) dans le dispositif de nos systèmes éducatifs et administratifs ;
- Exiger la pratique d'au moins 2 langues nationales couramment parlées dans le milieu de travail de tout employé de l'administration publique civile et militaire.

9/ une nouvelle politique éducative

- Refléter notre diversité culturelle à travers le contenu des programmes d'éducation et nos manuels scolaires ;
- Enseigner les langues nationales dès le primaire sur l'ensemble du territoire national ;
- Dispenser à l'ensemble des élèves une éducation civique, morale et religieuse ;
- Assurer une éducation fonctionnelle et professionnelle aux adultes dans la langue nationale officielle de leur choix ;
- Organiser les états généraux de l'éducation et la formation orientée vers plus de justice et d'équité afin que chaque enfant puisse bénéficier des mêmes opportunités.

10/ une nouvelle politique de l'audiovisuel

- Réviser les grilles des programmes des médias du secteur public pour assurer et garantir la nouvelle politique culturelle ;
- Veiller au respect du cahier de charges des médias privés, notamment en matière de production et de diffusion culturelles ;
- Organiser la diversité du paysage audio-visuel, tout en professionnalisant le secteur ;

- Assurer un libre accès à toutes nos communautés aux moyens de production et de diffusion de leur langue et leur patrimoine culturel en consacrant des ressources publiques aux associations culturelles d'utilité publique et aux médias.

11/ une nouvelle politique diplomatique

- Rééquilibrer la position de la Mauritanie qui est un pays profondément africain et arabe ;
- Valoriser notre position de trait d'union entre le monde arabe et le monde noir africain
- Promouvoir une politique de bon voisinage et de coopération renforcée avec les pays voisins ;
- Réintégrer pleinement la Mauritanie dans la CEDEAO.

II. DIALOGUE SUR LA DEMOCRATIE ET LES LIBERTES PUBLIQUES

Au lendemain des élections municipales, régionales, législatives et présidentielles, qui se sont déroulées en septembre 2018 et Juin 2019, toutes les craintes et les dénonciations, maintes fois réitérées par l'opposition démocratique ont révélé leurs effets jetant un discrédit sur l'ensemble du processus électoral. On se rappelle qu'en 2018, sur un million de votants, plus de 300 000 bulletins avaient été considérés comme nuls. Ne parlons pas des cinq urnes imposées aux électeurs, le même jour !

Ainsi, ces élections, loin de constituer une avancée démocratique, achèvent de convaincre les plus sceptiques sur le recul démocratique de ce que beaucoup de nos concitoyens et d'observateurs avertis pensaient être des acquis depuis la période de transition (2005-2007).

Alors que notre pays a connu un bouleversement des modes d'occupation de l'espace, le découpage électoral, lui-même adossé au découpage territorial est resté figé depuis trente-cinq ans !

Il s'y ajoute, que ce découpage avait été conçu durant la période du régime d'exception marqué par des injustices criardes, des incohérences majeures, le clientélisme politique et le fait du prince ! Comme conséquence à cette situation, des communes ont été érigées sans aucune viabilité, tandis que d'autres ont connu des découpages les plus fantaisistes, sans aucune consultation des populations elles-mêmes. A cela s'ajoute des territoires non-communalisés.

Enfin, suivant toujours une aberration administrative, certains députés sont élus dans des circonscriptions vingt fois moins peuplées que d'autres, créant ainsi une iniquité abyssale au regard du critère de population.

L'échec des semblants de dialogues, la gestion unilatérale du processus par la confiscation du fichier électoral, la constitution de la CENI sur une base étroitement partisane, clientéliste et parentale, à l'exclusion de l'opposition démocratique, les intrusions intempestives de la hiérarchie militaire et de la haute administration dans le déroulement des élections constituent un facteur stable et permanent depuis l'instauration du « processus démocratique ».

La présente plate-forme se veut une contribution positive. Elle apporte des éléments de réponses et se situe dans cette vision stratégique. Aussi, elle constitue un appel à l'ensemble des forces démocratiques pour rendre possible ce qui est souhaitable. Son ambition première est de trouver un accord sur la définition des règles du jeu démocratique avec tous les acteurs ayant vocation à faire de la politique. Ensuite, elle ouvre des perspectives pour une démocratie apaisée, dans

le respect de la volonté populaire, de notre diversité, source de richesse, pour que le VIVRE ENSEMBLE soit une réalité pleinement vécue par tous nos concitoyens.

2.1 Accord sur les règles du jeu démocratique

Cet Accord devra être recherché avec le Pouvoir, la Majorité et l'Opposition sur la base d'un large consensus autour des éléments suivants :

- (i) Le redécoupage des circonscriptions communales et législatives ;
- (ii) La refonte du fichier électoral sur la base d'un état civil fiable et accessible à tous les citoyens ;
- (iii) L'adoption d'un code électoral consensuel ;
- (iv) La refonte de la CENI et de ses démembrements sur une base consensuelle et non partisane ;
- (v) L'élection des députés de l'étranger au suffrage universel direct (conformément à la loi) ;
- (vi) La mise en place, à temps, d'un système d'observation technique pour les élections présidentielles ;
- (vii) Le strict plafonnement des dépenses de campagne dans le cadre de la loi.

1. Redécoupage électoral. Mettre en avant le critère population corrigé par une variable territoriale après le nouveau redécoupage en établissant un plancher de 15 000 habitants au moins et un plafond de 30 000 habitants au plus. Toute préfecture sera dotée d'au moins un Député élu au scrutin d'arrondissement.
2. Fichier électoral. Refondre le fichier électoral sur la base d'un état civil remplaçant le Maire dans sa fonction d'officier de l'état civil. Ce fichier refondu fera l'objet d'un audit technique avant les élections.
3. Un code électoral consensuel. Un accord devra être trouvé sur l'ensemble des textes juridiques organisant les élections (réévaluation du mode de scrutin, nombre de députés, conseillers municipaux et régionaux par circonscription, nombre de femmes et leur positionnement sur les listes électorales, nombre d'électeurs par bureau, taille et emplacement des circonscriptions à l'étranger pour le vote des mauritaniens lors des élections législatives et présidentielles, financement des campagnes électorales, etc.
4. Refonte de la CENI et de ses démembrements. Faire l'audit de la CENI. Augmenter le nombre de sages et dépolitiser cette institution. Assurer la formation de ses membres et lancer un appel à candidatures basé sur les critères de compétence, de diversité et de probité.
5. L'élection des députés. Le député qui entre au Gouvernement et qui en sort reprend son mandat à l'Assemblée Nationale. Les députés de l'étranger seront élus au suffrage universel direct par les mauritaniens établis à l'étranger. Un recensement exhaustif sera fait pour en déterminer une représentation équitable. Dans tous les cas, les pays abritant plus de 60 000 mauritaniens devront bénéficier d'au moins un député. S'ils sont deux ou plus, ils seront élus à la proportionnelle.

6. Le système d'observation électorale. Il sera fait appel à un système technique performant d'observation électorale, à l'image de celui de l'Union Européenne, particulièrement pour les présidentielles.
7. Libertés publiques. Ouverture effective des médias publics à l'Opposition dans le respect des lois et révision du rôle de la HAPA pour en assurer l'équité et la diversité culturelle.
8. L'Institution de l'Opposition et son Chef de file. L'institution de l'Opposition devra s'ouvrir et faire bénéficier aux partis non-représentés à l'Assemblée Nationale de modules de formation sur la démocratie. Le Chef de file de l'Opposition devra lui-même être un parlementaire parmi le Parti de l'Opposition le plus représenté à l'assemblée Nationale. Si le Député est Chef de Parti, il en est automatiquement le Chef de file.

2.2 Format et Calendrier du dialogue politique

Sur le format. Le dialogue politique devra être distinct du dialogue sur l'unité nationale et la cohésion sociale. Ce sont les partis et les acteurs politiques qui ont vocation à participer à ce dialogue. Une phase préparatoire est indispensable passant par la mise en place d'une commission préparatoire représentative. Trois thématiques, renvoyant à autant d'ateliers peuvent être retenues : (i) les réformes démocratiques institutionnelles (Assemblée Nationale, Découpage électoral, CENI, Conseil constitutionnel, Cour Suprême, HAPA, Conseil Supérieur de la Magistrature) ; (ii) le code électoral ; et, (iii) Les Libertés publiques.

Sur le calendrier. Une phase préparatoire de deux semaines sera nécessaire. Celle-ci portera justement sur le format, le contenu thématique, la liste des participants et le calendrier du dialogue. La phase proprement dite du dialogue devrait durer deux à trois mois avec la possibilité de demander des avis juridiques dans le processus du dialogue.

3. RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE D'ACTES FORTS ET DES ELECTIONS APAISEES

Ces actes vont créer un climat d'apaisement politique et social, et le rétablissement d'un climat de confiance entre le pouvoir et la communauté négro-africaine d'une part et entre nos diverses communautés d'autre part :

- **1^{er} acte fort** : la résolution du problème du passif humanitaire grâce à l'application des 4 devoirs : le devoir de vérité, le devoir de justice, le devoir de réparation et le devoir de mémoire. La suppression de la loi d'amnistie de 1993 en est le 1^{er} palier ;
- **2^{ème} acte fort** : le retour des déportés et leur rétablissement dans tous leurs droits ;
- **3^{ème} acte fort** : l'indemnisation de tous les propriétaires et hommes d'affaires négro-africains qui ont vu leurs biens saccagés, pillés par la faute de l'Etat.

La Coalition Vivre Ensemble reste fermement attachée à la transparence et la conduite de l'ensemble du processus dans un cadre de concertation, loin de la gestion unilatérale des élections et des velléités de confiscation du pouvoir.

Pour ce faire, des mesures d'apaisement sont nécessaires dont la prise en charge correcte de la question de l'enrôlement en Mauritanie et à l'étranger, la restitution des récépissés aux partis

politiques dissouts illégalement en 2018, la reconnaissance des partis demandeurs de récépissés, la fin de l'exclusion aux nominations dans l'administration et l'accès aux marchés publics pour les opposants.

Face aux périls qui nous guettent, aux nouvelles menaces liées au terrorisme, aux conflits sous régionaux dont les conséquences sont imprévisibles, et à nos fractures internes, plus que jamais nous avons besoin d'un sursaut collectif.

C'est cet appel que nous lançons à toutes les forces vives du pays, pour que le VIVRE ENSEMBLE soit une ardente obligation !

Nouakchott le 27 février 2021

La Commission Exécutive de la CVE